

Paris, le 31 mai 2022

Monsieur le Président de la République
55, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

Lors de votre précédente mandature des progrès ont pu être notés dans le champ de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap. Mais ces progrès, comme la création de la cinquième branche de sécurité sociale, ne sont que les premières étapes d'une politique qui doit être plus ambitieuse. Comme l'a révélé la crise sanitaire les populations fragiles ou vulnérables ne sont pas correctement accompagnées dans notre pays. Des scandales récents ont confirmé qu'il fallait changer de rythme et de méthode.

Cette question concerne les retraités en tant que personnes âgées. Depuis 20 ans est attendue une loi pour améliorer le sort des personnes vulnérables en établissement ou chez elles. Mais chaque fois, si l'objectif semble partagé, permettre une vie libre et autonome à tout âge, les gouvernements ne franchissent pas l'obstacle supposé des besoins de financement. C'est une succession de petites décisions, de mesures, de contrôles, qui finalement ne résolvent pas les difficultés que la crise sanitaire a rendues encore plus criantes.

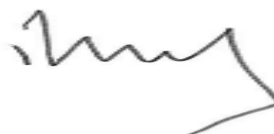
Nous vous demandons donc instamment de lancer au plus vite le chantier de préparation d'une loi qui améliorera les dispositifs existants, en particulier la gouvernance, la participation des personnes et les règles de financement que tout le monde s'accorde à trouver complexes et peu compréhensibles, que ce soit au niveau territorial ou national. Il faudra aussi accroître les moyens de cette branche, tout particulièrement renforcer le nombre de professionnels et l'attractivité des métiers du grand âge. L'enjeu est en effet de permettre à chacun « d'être chez soi », dans les meilleures conditions, où qu'il choisisse de vivre.

Les dispositifs actuels s'avèrent insuffisants et inadaptés ; on note tout particulièrement le manque criant de solutions intermédiaires et novatrices tenant compte de l'évolution des attentes des personnes. La médicalisation des structures, au détriment parfois de l'accès aux soins de proximité, ne saurait être la seule réponse.

Nous sommes disponibles, pour participer à ce chantier sociétal majeur, y compris dans toutes les instances où la CFR et ses composantes sont présentes, le CESE, la CNSA, la CNS, le Haut Conseil de l'Âge, les CDCA, les CRSA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute considération.

Pierre ERBS
Président



La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales –
Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale -
Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

